École du Sacré-Cœur
137, rue Gillespie
Sherbrooke (Québec) J1H 4W9
Tél. : 819 822-5690
Télécopieur : 819 822-5543

Procédure en cas de fugue

Dans le cas où un élève de l'école quitte le territoire de l'école sans autorisation, voici la procédure qui s'appliquera :

1. Un adulte de l'école s'assure d'avoir l'élève à vue et sollicite son retour;
2. Si l'élève n'est plus à la vue d'un adulte responsable de l'école, quelques minutes de recherche sont effectuées par le personnel de l'école;
3. Les parents sont appelés et une entente est prise quant à la nécessité de communiquer avec les policiers.
4. Dans le cas où le personnel de l'école ne rejoint pas les parents, les policiers sont automatiquement appelés et nous poursuivons les tentatives de rejoindre les parents.

Si vous n'êtes pas en accord avec cette procédure, veuillez communiquer avec la direction.

Merci de votre collaboration et compréhension.

L'équipe de l'école du Sacré-Coeur